

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

NOTRE VOIRIE RURALE

L'ORGANISATION DE L'ENTRETIEN DES BONNES ROUTES

Le bill présenté par l'honorable M. Tessier, ministre de la Voirie pour assurer l'entretien des bons chemins, classe ces chemins en deux catégories: Les routes provinciales, exécutées par le gouvernement lui-même, de sa propre initiative, et reliant un centre à un autre, et les routes municipales, exécutées sur l'initiative et sous la direction des municipalités.

Pour l'entretien des premières, le gouvernement s'en charge lui-même; mais il se réserve le droit de faire payer aux municipalités intéressées une partie de cet entretien ne dépassant pas la proportion de 50 p.c.

Quant aux routes municipales, ce sont les agents du gouvernement qui en surveilleront l'entretien; mais le gouvernement pourra également y contribuer par une subvention ne dépassant pas 50 p.c.

Les agents voyers du gouvernement devront, chaque année, faire une évaluation des travaux d'entretien et d'amélioration nécessaires, et le ministre notifiera chaque municipalité des travaux qu'elle aura à exécuter. Le maire convoquera une assemblée spéciale du conseil. Si le conseil décide de faire faire ces travaux lui-même, il devra en notifier le gouvernement, en spécifiant la date fixée pour leur exécution. S'il demande au gouvernement de s'en charger ou s'il ne répond pas à la notification, les travaux exécutés par le gouvernement, qui se fera rembourser par la municipalité, moins la subvention accordée,

Ainsi, le gouvernement prend à sa charge la surveillance de l'entretien des bonnes routes; il en prend aussi à sa charge probablement la moitié des frais; de sorte que, en fin de compte, les municipalités ne seront pas surchargées pour l'entretien de leurs routes.

Cette centralisation, d'ailleurs, aura nécessairement pour effet d'assurer un meilleur et uniforme entretien des routes, sous la direction d'ingénieurs ou d'inspecteurs compétents; en même temps que de permettre de faire exécuter les travaux pour un coût minimum.

L'organisation de ce service d'entretien nous paraît minutieusement étudiée et bien conçue; nous ne doutons pas que, à l'expérience, elle ne donne de bons résultats au double point de vue de l'efficacité et de l'économie de l'entretien des Bons Chemins.

personnages de l'Etat, l'un des interprètes autorisés de la pensée française. — H. Paul Deschanel, président de la Chambre et membre de l'Académie, cette guerre nous a appris à voir autrement la mort. Sacrifiée à la justice, la vie humaine est, comme elle, supérieure aux choses éphémères; elle participe de l'éternel et de l'infini".

Ce que l'éminent orateur exprimait en phases éloquentes, tous les Français, même anticléricaux de la veille, le pensent avec plus de simplicité, mais autant d'énergie.

Et ce culte des morts se manifeste, en ce mois de novembre, avec une émouvante intensité. Jamais on n'avait vu dans les cimetières, une affluence aussi considérable, aussi pieuse, aussi recueillie. Quant aux milliers de tombes, échelonnées tout le long de l'immense front de bataille, elles ont été partout fleuries à une dévotion attendrissante,

Puis, de tous côtés, dans nos vastes cathédrales, dans nos plus modestes paroisses, dans les sanctuaires à demi-dévastés des cantonnements, les services funèbres et les cérémonies commémoratives se succèdent, attirant chaque fois de véritables multitudes. Ah! si l'on veut rencontrer le peuple de France et sentir palpiter le cœur français, ce n'est point dans les salles de spectacles et de concert qu'il faut se rendre; c'est dans les églises.

Or, ces solennités de prières et de deuils ont un double caractère; elles portent, en faveur de l'âme française, un double témoignage; elles procurent à ceux qui escomptent le nouveau chrétien de notre patrie, un double motif d'espérer. Car ce n'est pas seulement le culte des morts qu'elles attestent au milieu de nous; c'est encore l'Union Sacrée. C'est là que cette Union Sacrée se reforme et se cimenter. Elle y prend une force et une solidité que les différends politiques n'auront jamais la puissance de réduire, ni même d'entamer.

Les messes célébrées sur le front sont particulièrement émouvantes. On y voit les généraux et leurs états-majors, sous leurs uniformes poudreux, entourer l'autel où l'aumônier offre le Saint-Sacrifice à l'intention des morts, entourer la Chaire où il chante leur gloire éternelle et développe l'enseignement de leur sacrifice. La foule des soldats en prière environne et tous les grades comme toutes les conditions, se confondent en un seul sentiment.

Si les services organisés dans la zone de l'intérieur ont peut-être un caractère moins impressionnant, ils présentent souvent une portée encore plus significative.

C'est là surtout, en effet, que l'Union Sacrée se manifeste officiellement. Les plus hauts fonctionnaires civils se joignent au clergé pour honorer les morts de la guerre et appeler sur eux les bénédictions divines. C'est en leur présence et avec leur assentiment que les autorités religieuses, dans leurs allocutions de circonstance, élèvent à Dieu l'âme des fidèles et l'âme de la Patrie. C'est aussi, pour ne citer qu'un exemple entre cent autres, que, dans la cathédrale de Paris, devant une assemblée compacte et saintement attentive, le cardinal

Amette fit entendre sa parole tout apostolique devant un ministre d'Etat, qui représentait le gouvernement au pied des autels.

Nos morts nous obtiennent cette grâce de vie!...

François VEUILLOT.

LA TRAITE DES BLANCS

"L'cho de Paris" publie (No. du 9 novembre 1916), l'interview ci-après de M. A. CARTON DE WIART, ministre de la justice de Belgique, sur les enlèvements, déportations et mises au travail forcé de nombreux civils belges, par l'autorité allemande:

Il n'est que trop exact, a déclaré M. CARTON DE WIART, que l'autorité allemande procède en Belgique, dans toute la zone des étapes, à de véritables rafles d'hommes qui reproduisent, en les aggravant encore, les crimes commis il y a quelques mois, sous prétexte de travaux agricoles, dans les départements français envahis. Vers la mi-octobre, un arrêté signé par le quartier maître général VON SAUBERZWEIG fut affiché dans nos communes des Flandres et du Hainaut. Cet arrêté stipule que toutes les personnes valides et qui recourent, elles ou leurs familles, à "l'assistance d'autrui", peuvent être contraintes de force au travail, même en dehors de leur domicile. L'arrêté ajoute que le refus de se soumettre à cette obligation sera puni d'un emprisonnement de 3 ans au maximum et d'une amende de 10,000 mark ou d'une de ces peines seulement.

Pour comprendre tout ce qu'il y a d'abominable dans une telle contrainte il importe de se rappeler que, par suite du départ de tant de Belges que le devoir militaire retient plus de deux ans loin de leurs foyers et par suite du chômage presque complet de notre industrie, un tiers de notre population est assisté par les comités de ravitaillement. Ceux-ci, grâce au concours du gouvernement belge et des alliés et à l'intervention des Etats-Unis et de l'Espagne, assument une charge énorme qui incomberait "stricto jure" au pouvoir occupant.

Aussitôt cet avis placardé, nos concitoyens visés par l'arrêté furent convoqués par masses, à Courtrai, à Gant, à Bruges, à Termonde, à Aost, ailleurs encore, dans des casernes, des entrepôts ou des usines vides. Ceux qui ne se rendirent pas volontairement à la convocation furent appréhendés à leur logis et conduits de force au rendez-vous. Pour une seule ville de Gant, ils étaient au nombre d'environ 3,000, comprenant non seulement des ouvriers, chômeurs ou non, mais quantité d'employés et petits patrons. On les examina, on les tâta comme on eût fait dans un marché d'esclaves. Les moins robustes furent écartés. Quant aux autres, on exigea d'eux qu'ils signassent un imprimé en langue allemande, par lequel ils s'engageaient à travailler sous les ordres de l'autorité allemande. Les moyens de pression ha-

bituelle furent employés: incarcération, menaces, privation de liberté et de nourriture, brutalité variées. Ils refusèrent. Malgré leur refus, ils furent enlevés et déportés pour des destinations inconnues. Chacun d'eux fut autorisé à se munir d'un petit trousseau et d'une écuelle. L'avis officiel qui les en informait ajoute textuellement, admirable ironie! — "On peut se munir d'argent!"

Des trains entiers ont ainsi traversé la Belgique dans la direction de l'Est. Et l'on entendit, le long des voies ferrées, ces braves gens qu'on arrachait ainsi, sous la contrainte des baionnettes allemandes, à leurs foyers, à leurs familles et à leur pays, chanter en chœur, et sans se lasser, la "Brabançonne et le Vlaamscbe Leeuw" (le lion de Flandre), dont les premiers vers — je les traduits en flamand, — sont, à eux seuls, bien caractéristiques: "Ils ne l'auront pas notre fier lion de Flandre!"

Tenez, nous dit M. CARTON DE WIART, voici entre plusieurs documents du même genre un billet griffonné au crayon et signé par un de ces ouvriers. Il a été jeté par lui au passage du train dans un village du Brabant. Et dans sa simplicité et sa concision, ce "Chiffon de papier," est d'une beauté morale qui domine, à mon avis tout l'orgueil de la kultur allemande:

"Voor de Duitschers werken nooit of nog veel min onze naam op papier zetten. Leve Albert, koning det Belgen!"

C'est-à-dire: "Travailler pour les Allemands, jamais! et moins encore leur signer quoi que ce soit! Vive Albert, roi des Belges!"

Ah! les braves gens! Nous pouvons être fiers d'eux, — et aussi de nos magistrats communaux, dont le monde connaît un jour tout l'héroïsme et le patriotisme!

Pour n'en citer qu'un exemple, voici ce qui s'est passé à Bruges:

Le Bourgmestre de cette ville, le comte Amédée Visart de Bocarmé, est plus qu'octogénaire. Depuis 1868 il représente sa belle cité au parlement belge. Quand l'invasion atteignit Bruges, à la mi-octobre 1914, ce "maître de la cité", qu'entoure la juste vénération de tous, eût une réponse qui le peint tout entier. Il attendait l'ennemi à son poste, digne et prêt à tout. Les officiers allemands l'interpellèrent brutalement en lui braquant le "browning" sous le nez, en guise d'argument. "Pardon, fit alors le comte Visart, qui a les façons charmantes d'un seigneur de l'ancien régime. Pardon Messieurs! Vous êtes les plus forts. Vous pouvez, si vous le voulez, me faire fusiller, mais tant donné non âge et ma situation, j'exige que tout cela se fasse avec politesse.

Cet homme d'esprit et de cœur qui avait ainsi si bien marqué, dès le premier jour de l'occupation, le contraste qui distingue un homme civilisé d'un individu qui croit l'être, se refusa, quand on les lui réclama, il y a quelques semaines, à livrer des listes de ses concitoyens assistés par la bienfaisance publique. Ce refus lui valut d'être mis aux arrêts, avec ses échevins. De plus, la ville de Bruges fut condam-

née à 100,000 mark d'amende par jour de retard. Un oberlieutenant du nom de Rogge qui est, paraît-il, dans la vie civile, bourgmestre de Schwrin. Fut nommé en remplacement du comte Visart. Ce personnage s'empara aussitôt des listes et par ses soins, des centaines d'ouvriers brugeois furent arrêtés.

On les entassa dans des wagons et des fourgons tandis que des femmes et les enfants massés à proximité des trains étaient brutalement dispersés par les patrouilles. Conduits d'abord à quelque distance de Bruges et contraints à construire de nouvelles tranchées, les pauvres gens qui se refusaient à un tel travail furent privés de toute nourriture, et beaucoup d'entre eux eurent l'héroïsme de tenir bon, malgré ce supplice pendant deux et même trois jours!

Des milliers de nos compatriotes ont déjà été ainsi arrachés à leur foyers. Où sont-ils? Quand reviendront-ils?

Ce nouveau crime viole aussi effrontément les principes de la liberté individuelle et du code civil des règles du Droit des gens.

L'article 23 du règlement de la Haye de 1907 interdit expressément à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à participer aux opérations de guerre dirigées contre leur pays. Parmi les travaux auxquels certains de nos compatriotes ont été contraints nous savons qu'ils en est notamment à Anvers, à Bruges, à Menin, qui concernent directement les opérations militaires: fortifications, routes, tranchées. Mais à supposer même que les travaux auxquels ils sont contraints en Allemagne aient l'apparence de travaux industriels n'est-il pas évident que, dans la guerre d'aujourd'hui où suivant le mot de Lloyd George, "Toute mine est une tranchée, toute usine est un rempart", la contrainte imposée à nos populations viole la règle consentie en 1907 par tous les Etats civilisés?

Songera-t-on à appliquer cette contrainte à la zone du gouvernement civil comme à la zone des étapes? Le chancelier allemand qui déclarait le 4 août 1914 que son gouvernement s'empresserait de réparer l'injustice commise par lui en violant la neutralité belge, et le gouverneur von Bissing qui proclamait le 18 juillet 1915 sa volonté d'administrer les territoires occupés en conformité des conventions de la Haye, "sans demander à personne de renoncer à ses idéals et en respectant toute conviction religieuse, politique ou patriotique" donneront-ils une preuve aussi flagrante de duplicité?

Le but d'une telle infamie ne peut d'ailleurs tromper personne.

Dans une déclaration faite au Reichstag. M. Hefferich a essayé d'insinuer que si on déportait ces pauvres gens, c'était pour leur bien et afin de ne pas les exposer à la rouille de l'oisiveté! Et la presse allemande de reprendre en chœur une aussi impudente explication.

En réalité ces crimes s'inspirent du même souci que le "bluff" imaginé pour enrôler de force des Polonais dans l'armée allemande. C'est le souci que cause à l'Allemagne le

(Suite à la page 2)

L'UNION SUR LES TOMBEAUX

Le culte des morts est, en France l'un des aspects les plus saisissants de la foi dans l'immortalité.

On prétend à l'étranger, que les Français sont tous, à peu d'exceptions près, tombés dans le matérialisme. Ils ne croient plus à l'autre vie. Tout leur idéal, toutes leurs espérances se renferment exclusivement dans les bornes étroites de l'existence terrestre. De là cette recherche effrénée de la jouissance; de là cette frivolité qui néglige obstinément le vrai sens et les obligations sacrées de la vie humaine!

Quelle erreur profonde! Il n'y a peut-être point de pays, sur la terre, où le souvenir des morts, où la piété pour les disparus, soient plus tenaces et plus touchants.

Sur un millier de Français, vous n'en trouveriez pas dix qui, interrogés sur la dévotion qu'ils gardent envers les défunts, répondraient que les êtres qu'ils ont chéris sont anéantis totalement et perdus à jamais.

Et cette conviction, fortement enracinée, se fait jour encore en d'autres circonstances. Elle ne refluit pas seulement auprès du tombeau du parent qui n'est plus; elle se réveille sur le lit de souffrance du malade qui va mourir. Le nombre est infime, des Français qui, à l'heure suprême, repoussent obstinément les secours de la religion.

La plupart, après les égarements de leur vie, se ressaisissent, devant la mort, à la foi de leur baptême.

Mais, pour en revenir au culte des morts, évoqué par ce mois de

novembre, il suffisait, dès avant la guerre, d'avoir habité quelque temps parmi nous, pour être convaincu de sa profondeur et de son extension. La visite de nos cimetières est, sur ce sujet, toute une prédication; bien rares y font tache les tombeaux complètement abandonnés; nombreux, au contraire, y brillent les sépultures entretenues et fleuries; ces champs de la mort éclatent de vie. Et quel respect touchant l'on conserve, en nos campagnes les plus pauvres au point de vue chrétien, pour la Commémoration des Trépassés. Cette fête de douleur et d'espérance est le dernier lien par où bien des âmes se rattachent à lacroyance et à la pratique religieuses. Il est des baptisés, que ne font plus leurs pâques, mais qui ne manqueraient point la messe du 2 novembre. Et la miséricorde divine, infinie dans ses bontés, les retient par ce fil.

Tout cela, je le répète, était exacte avant la guerre. Et combien plus encore aujourd'hui! Devant l'immense et tragique hécatombe, qui endeuille actuellement presque toutes les familles françaises, on peut dire que la foi dans l'immortalité de l'âme compte parmi les plus précieux trésors du patrimoine intellectuel et moral de la France. La foi dans l'immortalité de l'âme est, en même temps, la croyance invincible dans la Justice éternelle. Non seulement l'immense majorité, la presque unanimité des Français sont convaincus que les héros tombés pour la Patrie vivent au-delà du tombeau; mais ils ne doutent point que, dans cette existence nouvelle, ils n'aient reçu le prix de leur immolation. "Cette guerre, écrivait récemment l'un des plus hauts

OXO CUBES

Un OXO Cube dans une tasse d'eau chaude fait le meilleur brouillage chaud au saug de bœuf, et cela au plus bas prix, 2½ cent; d'autre part, un morceau d'OXO Cube dans une tasse de lait chaud, est extrait pour orifier les enfants.

Un cube dans no tasse. Boîtes de 10c. et 25c.

La Traite des Blancs
(Suite)

déficit croissant de ses effectifs. L'état-major allemand cherche à y suppléer en remplaçant par une main-d'œuvre belge, dont on connaît la valeur technique, mais à laquelle on ne reconnaît d'autre droit que celui d'obéir, des ouvriers allemands qui peuvent être ainsi envoyés au front. Cet odieux et suprême expédient prouve d'autant plus les progrès de leur usure, qu'il démonte grossièrement leur tactique politique. Comment concilier de tels actes avec l'hypocrite prétention qu'annonçait solennellement le chancelier allemand dans son discours du 5 avril 1916 quand il disait: "L'Allemagne n'abandonnera pas à la latinisation le peuple flamand si longtemps asservi"? Se figure-t-il "germaniser" celles-ci par la violence? S'il l'ignorait avant la guerre, encore que l'histoire de notre passé national eut dû le lui apprendre, il doit savoir aujourd'hui qu'autant l'âme allemande est servile devant la force, autant l'âme belge demeure indomptable. Tout effort qu'on tente pour la plier développe en elle le ressort de la résistance et de la réaction. Voici qu'au moment où ils se flattaient d'exercer je ne sais quelle manœuvre de séduction sur les Belges de langue flamande, nos ennemis ont trouvé le moyen d'exaspérer encore la rage et la haine dans les esprits et dans les cœurs flamands. Cette contradiction démontre à elle seule leur désarroi moral et politique.

Quant aux neutres, peut-être les Allemands se flattent-ils d'avoir lassé leur indignation ou découragé leur mépris au point que tout leur soit désormais permis. Mais ici encore ils se leurrent. Il s'agit cette fois d'un crime qui ne peut pas même chercher une excuse dans l'aveuglement et la passion qui accompagnent les opérations militaires proprement dites. Et je me refuse à croire, pour ma part, que, même dans les pays les plus neutres, les honnêtes gens demeurent indifférents devant le renouvellement et l'aggravation en plein XXe siècle des méthodes que pratiquaient jadis les pirates barbaresques et les traitants d'Afrique. Une telle neutralité, pour reprendre l'expression de Roosevelt, dégoûterait Ponce-Pilate lui-même. L'humanité n'a pas cessé à ce point d'être humaine. Malgré tout, nous avons confiance en elle.

UNE FEMME AGÉE DE 81 ANS
Que Vinol Fortifie.

Greenville, S.C. — "Je désire faire connaître aux autres tous les bienfaits que j'ai retirés de Vinol. Je suis âgée de 81 ans, et Vinol m'a donné la force, un bon appétit de santé, et il m'a guérie de ma nervosité. C'est le meilleur tonique pour fortifier que j'aie jamais employé." M^{me} M. A. HUTCHINSON.

Vinol est un exquis tonique de foie de morue et de fer, sans huile, garanti pour redonner la vitalité aux santés délabrées, et guérir les rhumes chroniques.

J. H. E. BRODEUR, PHARMACIEN,
ST-HYACINTHE

Aussi au meilleur pharmacien des villes de la Province de Québec.

UN TONIQUE IDEAL

Lorsque vous avez la tête fatiguée et pesante, la langue chargée, et que vous vous sentez épuisé et bon à rien sans savoir réellement ce qui vous affecte, il est probable que tout ce qu'il vous faudra pour vous restaurer la santé et la force, sera quelques doses d'un remède tonique, digestif et certain, tel que le Sirop de la Mère Seigel. Prenez le après chaque repas durant quelques jours et remarquez le grand bien qu'il fera à votre digestion au foie et aux intestins, comment il restaurera une activité calme et salutaire à ces organes importantes et ainsi il vous rendra capable de gagner plus de vigueur, d'activité et de santé.

SIROP DE LA MERE SEIGEL

La nouvelle bouteille de \$1.00 contient trois fois plus que la bouteille d'essai se vendant 50c. 5015

REDUCTION !!! REDUCTION !!!

MESSIEURS :

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux clients, que nous faisons une réduction de 10 p.c. sur nos POELES Electriques, RADIATEURS ou RECHAUDS, GRILLE PAIN, FERS Electriques, RECHAUDS IMMERSIFS, PERCOLATEURS, BALAYEUSES, CHAUFFETTES, FERS A FRISER, du 10 au 31 DECEMBRE COURANT, pour leur donner l'avantage de faire l'acquisition de cadeaux utiles pour Noël et le Jour de l'An.

Nous espérons, Messieurs, que vous saurez profiter de cette aubaine exceptionnelle, pour vous procurer ces articles INDISPENSABLES à tout foyer moderne.

Si ces offres vous intéressent, nous serons heureux de vous donner une démonstration gratuite, soit à notre bureau ou à votre résidence.

Pour plus amples renseignements, adressez-vous à

C. E. MEON, Solliciteur,

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir,
225 RUE CASCADES :-: :-: ST-HYACINTHE, QUE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE ST-HYACINTHE.

No. 208.
Règlement abrogeant le règlement No. 153.

Considérant que le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe a adopté, le six mars mil neuf cent quatorze, le règlement numéro cent cinquante trois, aux fins de consolider la dette flottante et d'autoriser un emprunt pour la confection des trottoirs de béton.

Considérant que le dit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers, le vingt-six mars mil neuf cent quatorze et que le dit règlement a été approuvé sans votation.

Considérant que les débetures autorisées par le dit règlement n'ont pas été émises.

Considérant qu'il n'a pas lieu de donner suite au dit règlement qu'il est préférable d'abroger.

Il est en conséquence statué et résolu par règlement du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, ce qui suit :

1° — Le dit règlement numéro cent cinquante-trois est abrogé à toutes fins que de droit.

2° — Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura été approuvé par la majorité en nombre et en valeur immobilière des électeurs propriétaires fonciers qui auront voté conformément à la loi.

Nous, soussignés, René Morin, Maire, et Albini Messier, greffier, certifions que le règlement ci-dessus a été adopté par le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance régulière du treize décembre mil neuf cent seize.

(Signé) RENÉ MORIN,
Maire de la Cité de St-Hyacinthe

(Signé) ALBINI MESSIER,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

(Vraie copie)
A. MESSIER,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE ST-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Conformément à la décision du Conseil Municipal, je, soussigné, René Morin, Maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires fonciers afin de soumettre à leur approbation le règlement No. 208 abrogeant le règlement No. 153.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel de Ville de cette municipalité, le quatre janvier mil neuf cent dix-sept, de dix à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement sera considéré adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle aura lieu suivant la loi.

Donné en la Cité de St-Hyacinthe ce quatorze décembre mil neuf cent seize.

RENÉ MORIN,
Maire de la Cité de St-Hyacinthe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE ST-HYACINTHE.

Règlement No. 209.

Règlement concernant un emprunt de cinq cent mille dollars, par émission et vente de débetures.

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe est maintenant régie par la Loi 5, Georges V, chapitre 95, sanctionnée le 5 mars 1915;

Considérant que cette loi dit que la dette totale de la Cité de St-Hyacinthe n'excédera jamais vingt pour cent de l'évaluation de la propriété foncière imposable de la municipalité, d'après le rôle d'évaluation alors en vigueur; cependant les sommes empruntées par la Cité pour l'aqueduc, pour le système de gaz, d'éclairage et de pouvoir, pour l'achat des ponts et pour l'octroi de prêts bonus ou subventions aux manufactures ou industries, n'affecteront pas le pouvoir d'emprunt;

Considérant que la dette totale de cette municipalité est de un million vingt-huit mille sept cent dix-huit piastres et vingt-cinq cents, en comprenant les débetures dont l'émission est autorisée par le présent règlement;

Considérant qu'une partie de cette dite dette, savoir la somme de cinq cent soixante-et-seize mille deux cent quarante piastres et vingt cents, n'affecte pas le pouvoir d'emprunt de cette municipalité en vertu de la clause quarante-cinq de la loi 5 Georges V., chapitre 95;

Considérant que l'évaluation de la propriété foncière imposable de cette municipalité d'après le rôle d'évaluation actuellement en force, est de cinq millions deux cent soixante-et-neuf mille neuf cent soixante-et-dix-sept piastres, en comprenant la propriété foncière imposable seulement pour les travaux requis pour l'ouverture, la confection et l'entretien des rues, trottoirs, canaux d'égout et des cours d'eau et pour l'éclairage public;

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe doit actuellement la somme de trois cent soixante-et-neuf mille quatre cent quarante-six piastres qu'elle a empruntée temporairement, conformément à sa charte, pour payer les trottoirs de béton, les canaux d'égout, le pavage des rues, les ponts de péage, les subventions accordées aux manufactures et les autres améliorations dans la municipalité;

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe doit actuellement la somme de cent dix mille sept cent cinq piastres qu'elle a empruntée temporairement, conformément

à sa charte, pour payer les pompes centrifuges, l'appareil d'éclairage électrique, les conduites d'eau de gros calibre et les autres améliorations faites à l'aqueduc municipal;

Considérant que ces sommes empruntées temporairement, comme susdit, forment celle totale de quatre-vingt mille cent cinquante une piastres.

Considérant qu'il est de l'intérêt public que la Cité de St-Hyacinthe fasse un emprunt à long terme, sur émission de débetures, afin de rembourser les susdits emprunts temporaires;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Cité de St-Hyacinthe de pourvoir aux dépenses occasionnées par l'émission et la vente de ces débetures, et au paiement de ces dépenses, et au paiement du capital et des intérêts de ces débetures;

Considérant qu'il est nécessaire et de l'intérêt de cette municipalité d'emprunter, pour les fins susdites, une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres, au moyen de débetures payables comme ci-après mentionnées, et portant intérêt au taux annuel de cinq pour cent payable semi-annuellement;

Il est en conséquence statué et résolu par règlement du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe comme suit :

1° — Pour les fins sus-mentionnées, la Corporation Municipale de St-Hyacinthe, dans la Province de Québec, désignée sous le nom de "La Cité de St-Hyacinthe" est autorisée à emprunter une somme de cinq cent mille dollars (\$500,000) remboursable en trente paiements partiels, annuels et consécutifs devenant dus le premier novembre chaque année, et chacun d'eux pour le montant mis en regard de l'année de son échéance dans le tableau ci-après. Le premier versement sur le capital sera échu le premier novembre mil neuf cent dix-huit.

2° — Le capital de l'emprunt sera représenté par cinq cents débetures de mille dollars chacune, datées du premier novembre, mil neuf cent seize, et émises sous le sceau du maire, le contresing du greffier et le sceau de la Cité. Ces débetures seront numérotées consécutivement de 1 à 500 inclusivement.

3° — Ces débetures porteront intérêt au taux annuel de cinq pour cent (5%) à compter du premier novembre, mil neuf cent seize, payable semi-annuellement le premier mai et le premier novembre chaque année. Le premier semestre sera échu le premier mai, mil neuf cent dix-sept.

4° — Les versements d'intérêt à faire sur chaque débeture seront représentés par des coupons y annexés, numérotés de un, au nombre de ces versements, respectivement, et signés par le maire et contresignés par le greffier, par l'impression, gravure ou lithographie d'un fac-similé de leurs signatures.

5° — Le tableau suivant donne le montant des deux semestres d'intérêt payable durant chaque année, et le montant en capital, payable chaque année, conformément aux articles qui précèdent, et il indique de plus les numéros des débetures à racheter chaque année, à savoir :

MONTANTS PAYABLES :

Année	Intérêts	Capital	Total	Nos des Débetures
1917	\$25000.	\$	\$25000.	1 à 7
1918	25000.	7000.	32000.	8 à 15
1919	21650.	8000.	29650.	16 à 23
1920	24250.	8000.	32250.	24 à 32
1921	23850.	9000.	32850.	33 à 41
1922	23400.	9000.	32400.	42 à 51
1923	22950.	10000.	32950.	52 à 61
1924	22450.	10000.	32450.	62 à 72
1925	21950.	11000.	32950.	73 à 83
1926	21400.	11000.	32400.	84 à 95
1927	20850.	12000.	32850.	96 à 107
1928	20250.	12000.	32250.	108 à 120
1929	19650.	13000.	32650.	121 à 133
1930	19000.	13000.	32000.	134 à 147
1931	18350.	14000.	32350.	148 à 162
1932	17650.	15000.	32650.	163 à 178
1933	16900.	16000.	32900.	179 à 194
1934	16100.	16000.	32100.	195 à 211
1935	15300.	17000.	32300.	212 à 229
1936	14450.	18000.	32450.	230 à 248
1937	13550.	19000.	32550.	249 à 268
1938	12600.	20000.	32600.	269 à 289
1939	11600.	21000.	32600.	290 à 311
1940	10550.	22000.	32550.	312 à 334
1941	9450.	23000.	32450.	335 à 358
1942	8300.	24000.	32300.	359 à 383
1943	7100.	25000.	32100.	384 à 410
1944	5850.	26000.	31850.	411 à 438
1945	4500.	28000.	32500.	439 à 468
1946	3100.	30000.	33100.	469 à 500
1947	1600.	32000.	33600.	

6° — Les débetures et leurs coupons seront payables au porteur à une banque incorporée, à Montréal, à une banque à New-York et à tous autres endroits qui pourront être convenus par ce Conseil, sur simple résolution.

7° — Les dites débetures seront payables au porteur, mais elles contiendront la clause suivante: Cette débeture et les coupons annexés pourront être revêtus d'un certificat de propriété signé par le trésorier de cette municipalité et le transport subséquent de cette débeture devra être enregistré dans le livre d'enregistrement tenu à cette fin par le dit trésorier.

8° — Un fonds d'amortissement, d'au moins un par cent, par an, mais suffisant chaque année, pour faire le paiement sur le capital dû durant la même année, suivant le tableau ci-haut, est créé.

9° — Afin de former ce fonds d'amortissement et de pourvoir au paiement des intérêts, les revenus de la Cité provenant de son aqueduc, déduction faite des dépenses occasionnées par son administration et son entretien et des appropriations faites antérieurement, seront versés annuellement au fonds d'amortissement et appliqués annuellement au paiement des intérêts jusqu'à concurrence de la partie de l'emprunt applicable à l'aqueduc. Les autres revenus de la Cité qui ne sont pas affectés à d'autres paiements pourront être versés à ce fonds d'amortissement, ou servir au paiement de ces intérêts.

10° — Afin de parfaire ce fonds d'amortissement et de pourvoir davantage au paiement des intérêts, et au rachat de ces débetures, à leurs échéances respectives, de la manière et pour les montants indiqués au tableau qui précède, il est par le présent règlement, imposé sur tous les biens-fonds imposables de cette Cité, et ce, jusqu'à l'extinction complète de cette dette, en capital et intérêts, une taxe spéciale annuelle suffisante, à défaut de fonds provenant des revenus susdits, pour payer l'intérêt et pour former ou parfaire le fonds d'amortissement requis, pour faire, chaque année, le rachat d'une partie du capital d'après le tableau ci-haut.

11° — Les sommes à prélever par cette taxe spéciale, seront divisées annuellement suivant les fins de l'emprunt et réparties annuellement d'après le rôle d'évaluation en vigueur lors de telle répartition. Cette taxe spéciale sera perçue avec les autres taxes municipales.

12° — Le Conseil de Ville est autorisé à négocier, promettre de vendre et vendre ces débetures, en tout ou en partie, aux prix et conditions qu'il jugera avantageux pour cette Cité et à se servir du produit de ces ventes pour les fins sus-mentionnées.

13° — Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura été approuvé par la majorité, en nombre et en valeur immobilière, des électeurs propriétaires qui auront voté.

Nous, soussignés, René Morin, Maire, et Albini Messier, Greffier, certifions que le règlement No. 209 ci-dessus écrit a été adopté par le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance régulière du treize décembre mil neuf cent seize.

(Signé) RENÉ MORIN,
Maire de la Cité de St-Hyacinthe

(Signé) A. MESSIER,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

(Vraie Copie)
A. MESSIER,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE ST-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Conformément à la décision du Conseil Municipal, je, soussigné, René Morin, maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires fonciers afin de soumettre à leur approbation le règlement No. 209 concernant un emprunt de cinq cent mille dollars par émission et vente de débetures.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel de Ville de cette municipalité, le quatre janvier mil neuf cent dix-sept, de dix heures à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement No. 209 sera sensé adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle sera accordée et elle aura lieu suivant la loi.

Donné en la Cité de St-Hyacinthe, ce quatorze décembre mil neuf cent seize.

RENÉ MORIN,
Maire de la Cité de St-Hyacinthe

1493 - 15, 22, 29

SOOS FURS Ayant Tout — la Sûreté!

Rien n'importe plus à ceux qui s'occupent de fourrures que d'être en relations avec une Maison de Fourrures reconnue Honnête et Solide.

Envoyez-nous vos fourrures! Nous vous offrirons une classification juste et généreuse, les meilleurs prix et le service SHUBERT si célèbre pour son excellence, sa promptitude et sa courtoisie. Nous sommes la plus grande maison du monde s'occupant exclusivement de la vente des fourrures brutes d'Amérique.

Demandez la dernière édition du "Shubert Chipper" notre bulletin de fourrures. Vous le trouverez indispensable!

A. B. SHUBERT, Inc. 25-27 WEST AUSTIN AVE. Dept. C517, CHICAGO, U.S.A.

Docteur J. E. A. Collette
MÉDECIN-CHIRURGIEN
BUREAUX:
Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

TELEPHONE 423.
Dr A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD,
ST-HYACINTHE.

J. S. Beaudet
Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE, P. Q.

AVOCAT
J. Emery Phaneuf. B.A. B.C.L.
Bureau St-Hyacinthe Bureau Montréal
9 St-Denis, 90 St-Jacques,
Téll. 55 Téll. Main 3312
1442—22 dée.

E. H. LAFRAMBOISE
NOTAIRE
BUREAU : CHAMBER 73
Edifice Banque d'Hochelega,
112 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5790. MONTRÉAL
1455-13 avril

A. Cadorette
Commerçant de Bois et Charbon.
Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravols d'amiante, etc., etc.
Aussi un stock de patate de 1er choix.
Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.
RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
1272—jno Téll. Bell 264

A LOUER
Quatre beaux grands appartements à louer, meublés ou non, pour deux personnes seulement.
Hain, électricité, garde-robe, armoire à linge très confortable, cuisine, salle à dîner, chambre boudoir
S'adresser à
M^{me} ERNEST LALIME,
61 rue Laframboise.
1407—jno.

On demande à acheter
Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.
Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.
S'adresser à
BOUGHARD & BERNIER
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

LOGEMENT A LOUER
Quatre pièces, chauffées, sur le parc, à quelques pieds de l'église et du marché centre, façade et entrée sur la rue Girouard.
S'adresser au bureau du Clairon jno.

A VENDRE A SACRIFICE
Piano automatique, Ameublement de salon, ameublement de chambre à coucher, cadres etc., etc.
S'adresser à
ANT. ALF. COTE,
1449—jno 345 rue Girouard.

VIENT DE PARAÎTRE
L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE pour 1917, édité par la Ligue des Droites du Français. En vente à raison de 15 cts l'exemplaire, 18 cts par malle chez
ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux.
St-Hyacinthe

I

Une étroite fenêtre ouverte sous les tuiles
Eclaire le grenier disparate et poudreux ;
Il s'encombre d'objets confus et d'ustensiles
Qui font alterner l'ombre et la clarté sur eux.

Un crible pend au mur : bombant son dos énorme,
D'un angle plein de nuit un lourd tartare sort :
Auprès, sur le plancher, deux vans étalés dorment
Tressés d'un osier fin où brille un reflet d'or.

Un chapelet d'oignons se balance à la poutre.
Une jarre pansue et des pots égouelés
Sont jetés dans un coin à côté d'un vieux coutré
Qui d'une rouille épaisse a son fer maculé.

Au milieu rayonnant de sa propre lumière,
Et ployant les chevrons sous un heureux fardeau,
S'entasse tout le blé qu'aux bataillons dernières
Les épis ont donné sous les coups des fléaux.

Et, lorsque le soleil que la lucarne envoie
Arrive au tas de grain et repose sur lui,
Dans le grenier profond qu'elle emplit de sa joie
La montagne de blé, belle et joyeuse, luit.

II

Le grenier est lointain et solitaire, à peine
S'il en tend par moment monter de la maison
Les bruits quotidiens que les hommes y mènent :
Les pas, les voix, le choc d'une porte, le son
D'un couvercle qu'on heurte et d'une anse qui crie
Et, dehors, le cahot d'un char, le beuglement
Du troupeau matinal qui sort de l'écurie
Et la chaîne du puits qui grince longuement.

Mais des bruits familiers animent son silence.
D'invisibles souris grignotent dans les murs ;
Parfois, hors de son trou l'une d'elles avance
Le museau, puis la tête, et d'un bond preste et sûr
Sauter sur le plancher, s'arrête, et, frissonnante,
De son petit œil noir explore les alentours.
Or les choses ont l'air coïtes et rassurantes,
Et le chat n'est pas là, ni l'homme. Une autre accourt,
Une autre encore, une autre, une autre ; elle pullule,
S'appellent, se ressemblent ; puis, d'un galop fou,
Ce peuple turbulent se rue et se bouscule
Autour de quelque noix trouvée on ne sait où ;
Et, pour se disputer ce butin minuscule,
On les voit se livrer de grands combats qui font
Courir d'étranges bruits dans le grenier profond.

III

Souvent, sur les tuiles,
Il entend pépier les moineaux
Et gazouiller, dans les nids d'argile,
Pendus aux chéneaux,
Les nouveaux-nés des hirondelles ;
Il entend aussi parfois
Les roucoulements et les froissements d'ailes
Des pigeons posés sur le toit
Et, sur les tuiles,
Le piétinement de leurs pieds fragiles.

Voisins des arbres dont le toit
Frôle le sommet et touche les branches,
Le grenier reçoit
Tous les murmures qu'ils épanchent ;
Il sent les rameaux bouger autour de lui
Et respirer les feuilles prochaines,
Et lui-même s'emplit du bruit
Que la brise invisible y promène.

D'autres fois c'est le vent,
Le grand vent qui passe
Avec le tumulte énorme et mouvant
D'un fleuve submergeant l'espace ;
Durant des jours, durant des nuits,
Il ruisselle, il s'enfle, il déborde,
Et le comble s'émeut, et le grenier bruit,
Sous l'assaut hurlant de ses hordes...

Puis il s'écoule, il s'épuise se décroît :
On entend ses ondes obscures
Trainer au lointain des bois
Leurs derniers murmures ;
Puis tout se tait,
Le grenier redevient tranquille
Et la maison repose en paix
Sous ses tuiles.

Mais dans le grand silence un nouveau bruit renaît,
Un bruit confus, léger, et qui marche, on dirait,
Sur des milliers et des milliers de pieds agiles.

Cela vient. La rumeur s'étend, fourmille, court,
Et son approche rend tout le pays sonore.
Elle frémit déjà sur les bois d'alentour,
Et crépite, plus proche encore,
Aux arbres du jardin, aux pavés de la cour ;
La voilà qui s'abat sur le toit, infinie,
Harmonieuse et fraîche. C'est la pluie,
La pluie agile
Qui danse sur les tuiles,
Et le grenier silencieux
Ecoute cheminer aux profondeurs des cieux
Le long, le monotone et doux bruit de la pluie.

(Le Poème de la Maison)

Louis MERCIER.

Deux Méthodes et deux Peuples

Créer ou développer la civilisation, c'est perfectionner les individus, les familles, les sociétés, rendre plus libres, plus humains, plus capables de maîtrise de soi et aptes à exercer leurs facultés du corps et de l'esprit les habitants d'une région, enfants d'une même patrie. Ainsi l'avait jugé le monde. Les Allemands, adaptés à l'idéal de la Prusse comprennent tout autrement le rêve de leur "kultur". Elle consiste à façonner, à plier de gré ou de force l'âme de chacun au service de l'état, qui, par l'éducation qu'il distribue, à l'école comme à la caserne, se charge de faire vivre tous les siens "en ordre, en bon ordre, en prospérité, en santé". (Kultur et Civilisation, par Georges Fougère, p. 36.)

Les sources, la théorie et les procédés de cette "Kultur", nous les connaissons par les aveux des philosophes allemands eux-mêmes, Wilhelm Ostwald, par exemple, inventeur de "l'impératif énergétique" par lequel il prétend compléter Kant, a voulu, par sa doctrine de l'organisation et du rendement de l'énergie utile, justifier scientifiquement le pangermanisme et sa ruée sur le monde, il lui préparait la voie en publiant dans la "Grande Revue", le 10 mai 1910, une invitation pressante à la France de "courir le risque du désarmement". Le regretté Victor Delbos dans sa conférence à Besançon, du 17 février 1916 (Une théorie allemande de la Culture, p. 29) a jugé cette "idéologie allemande" qui, si elle n'a pas "directement déchainé la lutte effroyable... n'a eu ni autorité pour la prévenir, ni droiture morale pour la condamner," et qui a découvert sans peine, quand il a fallu tous les sophismes nécessaires pour l'absoudre. "Ces néfastes principes de la Kultur" dérivent-ils du "philosophe par excellence du Protestantisme," de Kant, "le plus grand représentant moderne de la Réforme," nous dirions volontiers, peu importe. Si Mgr l'évêque d'Agen a flétri dans son opuscule : "Du Subjectivisme Allemand à la Philosophie catholique, l'influence du Kantisme sur la pensée moderne." (p. 7.) le monde épouvanté a pu voir à leurs fruits les méthodes de guerre et de conquête qui déclarent relever de la kultur. Morton Prince, philosophe américain, a livré ce qu'il croit être la pensée de ses compatriotes "sur certains incidents qui ont révolté le monde entier et au sujet de la politique que poursuit l'Allemagne, en voulant justifier et continuer la guerre actuelle. (La guerre telle que l'entendent les Américains et telle que l'entendent les Allemands, in-12 de 44 pages.)

Pour échapper au rêve, ou mieux au cauchemar allemand, il faudra les sanctions et les garanties imposées par la victoire. Le monde libéré s'est prononcé pour la civilisation véritable et tous les Français, comme l'ont montré Victor Giraud, dans ses articles de la "France de demain," groupés sous le titre de "Pro Patria, Camille Julian étudiant," la place de la guerre actuelle dans notre histoire nationale, "enfin René Doumic, en ses deux études littéraires, justement intitulées "La défense de l'esprit français." s'accordent à reconnaître que, suivant une parole autorisée "quand la victoire aura redressé et mis plus haut encore les grandes choses que nos ennemis avaient foulées aux pieds... on se demandera ce que valent les progrès des arts mécaniques et les

applications de la science positive, le commerce, l'industrie, l'organisation méthodique et minutieuse de la vie matérielle, là où ils ne sont pas dominés par une idée morale." Cette pensée de M. Bergson, qui condamne irrévocablement la kultur, glorifie la civilisation.

Eugène GRISSELLE,
Secrétaire Général du C. C. P. F.

DECEMBRE ET RETRAITE

Le décor de la nature a changé : non pas la filiale piété de nos âmes.

Mai, c'est le sourire du printemps, le réveil des choses, le renouveau de la vie. DECEMBRE, fin de l'automne, c'est la mélancolie, l'adieu des couleurs gaies, les jours sombres qui préludent au très prochain et long sommeil de l'hiver.

Que la terre repose en paix : elle a produit sa moisson. Maintenant le brin d'herbe est desséché, mais il a donné sa verdure, il a produit son épi. Maintenant la feuille est flétrie, elle s'est détachée de l'arbre, mais elle a nourri la fleur, elle a préparé le fruit.

Pour nous l'heure de la moisson viendra : l'automne de la vie.

Nous aimons à penser que la grâce de Dieu a semé dans nos âmes des germes féconds, tout spécialement durant la retraite que nous venons de terminer en ce beau jour de l'Immaculée Conception de Marie. La prière les fera éclore et s'épanouir. Là-haut, notre Mère a reçu la garde de nos sincères résolutions : elle nous aidera, l'heure venue, à les accomplir loyalement.

Le matin et le soir, toutes Enfants de Marie, nous nous retrouvons aux pieds de Jésus Hostie, et c'est là qu'éclairées par les instructions pratiques de l'éloquent Abbé Morin et par les lumières de l'Esprit-Saint, nous avons compris mieux le pourquoi de la vie chrétienne, la nécessité du travail et de l'obéissance, l'obligation de "devenir quelqu'un"... pour tracer notre sillon et laisser derrière nous une œuvre qui ne meure pas : une moisson de l'Eternité.

8 Décembre 1916
St-Hyacinthe.

M.L.C.

La conquête d'une épouse à Mombassa

Dans l'île de Mombassa, en Afrique, subsiste une étrange et barbare coutume.

La tribu qui l'habite et porte le nom de Vaboni est restée extrêmement sauvage.

Ses membres, contrairement aux indigènes de la côte qui, eux, ont fini par acquérir une certaine civilisation au contact des Européens sont restés aussi bas que possible dans l'échelle de l'humanité.

Ces sauvages sont d'ailleurs peu nombreux ; ils occupent seulement une trentaine de huttes. Tant par leur type que par leurs mœurs ils diffèrent totalement des peuplades qui les entourent.

Remarquablement laids, ils ont les yeux relevés vers les tempes, le nez épaté, la bouche lippue, mais les lèvres ne sont pas pendantes comme d'ordinaire celles des autres nègres. Leur peau n'est pas d'un noir d'ébène mais plutôt un peu cuivré.

Ils n'ont rien des traits fins des Somalis, leurs voisins immédiats.

Leurs cheveux ne semblent pas crépus ; ils les portent divisés par de nombreuses raies, et tressés en

petites nattes réunies autour des oreilles.

Cannibales quand ils en ont l'occasion, ils se nourrissent le plus souvent du produit de la pêche, leur principale occupation, qui leur fournit, au demeurant, largement de quoi subsister.

Nous avons dit qu'ils avaient conservé des mœurs extrêmement curieuses ; c'est ainsi que lorsqu'un Vaboni veut se marier, il ne doit pas aller demander timidement la main de sa future à sa famille mais la conquérir par la force, la disputer à ses concurrents.

C'est un véritable événement dans l'île.

Le village s'assemble sous la présidence du plus ancien de la tribu. La lutte entre les concurrents commence, en présence de la femme, enjeu du combat.

Se prenant à bras les corps, les prétendants se taillent le dos à coups de couteau, jusqu'à ce que l'un d'eux tombe éteint par la lutte et par la perte de sang et s'avoue vaincu.

La belle qui a assisté à ce combat singulier avec une parfaite indifférence devient alors la récompense du vainqueur. Cette coutume explique pourquoi les hommes d'un certain âge ont toujours le dos couronné de cicatrices ; ils ont eu plusieurs fiançailles qui se sont mal terminées et qui leur ont laissé des traces.

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CON. SAINT-DENIS ET RACHÉL
Téléphone, Saint-Louis 279 MONTREAL

71 rue Mondor Téléphone 265
St-Hyacinthe.
Ecole de Chant
PLAMONDON
de Montréal.
Autres succursales à Québec et Trois-Rivières. Tarifs uniformes. Circulaires gratuits sur demande. Organisation de concerts.
1486-1 an.

Commis - Vendeur Fiable demandé

Pour St-Hyacinthe et le district, pour vendre des arbres fruitiers, les plus beaux du Canada. La liste pour le printemps 1917 est déjà prête. Une liste spéciale de nos arbres fruitiers et d'ornement sera donnée pour la Province de Québec, comprenant la pomme McIntosh Rouge, la Framboise St Régis, et plusieurs autres articles principaux.

Ouvrage immédiatement,
commission libérale.

STONE & WELLINGTON

The Fonthill Nurseries

Etablie en 1837.

1471-96^{ve} TORONTO, Ont.

A VENDRE

Un piano neuf à vendre à bon marché.
S'adresser à
Bouchard & Bernier.



GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT À L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Liboire, Acton Vale, Richmond Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville-Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche et le samedi.

9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours
Pour toute information s'adresser à
F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche.
8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.45 a.m. et 6.35 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montréal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.
Pour billets et renseignements s'adresser à
R. E. CODERRE,
125 Rue Cascades.
Tél. 70 Agent de Billet



The Quebec, Montreal & Southern
Railway Company.

Horaires des trains, corrigés au
20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St-Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.

N. J. FERGUSON,

Gen. Passenger Agent
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe
Téléphone 28.

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez

EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe



EN ANGLAIS

C'est une histoire qui est arrivée : à l'époque où les troupes alliées occupaient encore les Dardanelles, on trouva un jour, dans les tranchées des Indiens, un factum étrange, imprimé en caractères incontestablement exotiques. Le propre de la profession militaire, comme d'ailleurs de toutes les autres professions est de répartir sagement les responsabilités, ce qui équivaut à s'en décharger dans la plus large mesure du possible. L'officier à qui on avait apporté le factum, proclamation probable de l'ennemi aux Gourkhas, renvoya tout simplement celui-ci au quartier-général, lequel à son tour le dirigea sur le "service de traduction". Et le chef du service de la traduction ordonna tout naturellement : Donnez ça à un traducteur.

Un ordre est un ordre. Le traducteur était un interprète levantin, protégé anglais et natif de Constantinople. Deux heures après il revenait avec la traduction du factum. Le chef du quartier-général examina ce travail avec quelque stupeur. Il fut surtout abasourdi par cette phrase, qui le terminait noblement : "Défiez-vous des hommes tachetés de noir et de vert!"

Il fit venir l'interprète : "Que diable, lui dit-il, cela peut-il signifier au monde, ça : les hommes tachetés de noir et de vert ? Où ça peut-il exister sur la terre, des hommes tachetés de noir et de vert ? Et enfin pourquoi les Turcs ou les Allemands, pour détourner les Gourkhas de leur devoir de fidélité à la Grande-Bretagne, leur conseilleraient-ils de se défier d'hommes tachetés de noir et de vert ? Est-ce que je suis tacheté de noir et de vert ? Est-ce que n'importe lequel d'entre nous, ici, est tacheté de noir et de vert ? C'est idiot ! Ça ne doit pas être ça !"

— Mon Dieu, répondit candidement l'interprète, il est possible que ce ne soit point le sens tout à fait exact. J'étais un peu pressé ; je n'ai mis qu'une heure à faire cette traduction.

Le chef du quartier-général allait s'en tenir là, et transmettre ce papier à Londres, tel quel, comme une preuve des astucieux procédés employés par nos adversaires pour semer la trahison dans nos rangs, quand un retour de pensée le porta à ajouter :

— A propos, quelle langue parlez-vous ?

— Le turc, répondit l'interprète. Nous sommes en Turquie, je parle le turc.

— Et de quel dictionnaire vous êtes-vous servi, pour accoucher en une heure de ce morceau génial ?

— Mais d'un dictionnaire turc, naturellement, d'un dictionnaire anglo-turc.

— "By God !" répondit l'officier anglais, c'est avec un dictionnaire turc, et vous-même ne sachant que le turc, que vous avez traduit cette proclamation qui doit être en hindoustani, en persi, en bengali, en saucris, à moins qu'elle ne soit en javanais !

— "Sir", répliqua doucement l'interprète, on ne m'a pas demandé si je savais l'hipdoustani, on m'a demandé d'apporter une traduction ; je l'ai apportée. Je sais ce que c'est que la discipline.

Cette anecdote est de nature à prouver que l'Anglais tel qu'on le parle, de Tristan Bernard, est

une pièce tout emplie de la philosophie la plus profonde. Même, je me permets de soupçonner qu'en France, parmi les interprètes qui servent à établir, entre nos troupes et celles de notre loyale alliée une indispensable liaison, il en est quelques-uns qui réalisent le type immortel créé par cet aimable dramaturge.

J'ai eu une petite amie, dans le temps.— Ah ! tout à fait dans le temps, aux jours qui se perdent dans la nuit du passé où il n'était pas trop ridicule, encore, de ma part, d'avoir une petite amie—qui attachait une grande importance à faire connaître à toutes mes autres petites amies qu'elle savait l'anglais. Voilà pourquoi, lorsqu'une troupe anglaise vint jouer à Paris dans cette langue, elle insista fort vivement pour que j'assistasse avec elle assister à la représentation d'une pièce qui s'appelait "A Fool's Paradise".

— Qu'est-ce que ça veut dire, "A Fool's Paradise" ? demandai-je en m'enfonçant dans mon fauteuil.

D'un air choqué, elle m'expliqua tout simplement que ça n'était pas traduisible. Quelque chose comme "Sécurité trompeuse", ou "Prenez garde". Elle est d'un génie si particulier, cette langue anglaise : c'est ce qui en fait le charme ! D'ailleurs mon amie se procura la pièce en anglais, et cette sage précaution me coûta trois francs soixante-quinze. J'appréciai beaucoup plus un petit programme qui résumait en français ce que j'allais entendre.

Je fus heureux de constater que j'avais déjà lu sept fois la même chose dans le "Petit Journal". Il s'agissait d'une dame qui empoisonnait son mari avec de l'arsenic, d'un médecin astucieux qui s'en apercevait, d'une jeune institutrice qui était, sans que personne s'en doutât—voyez un peu !—la sœur du mari, et du châtimement de la coupable qui finissait par absorber elle-même la coupe fatale. Rien n'étant plus facile à comprendre que les choses invraisemblables, je me préparai à me faire aider pour comprendre tout le temps, et à m'amuser beaucoup.

Je saisis, je saisis tout de suite, en effet, à cause de mon puissant instinct dramatique, que l'institutrice innocente et persécutée était la douce blonde, que la dame rousse était celle qui nourrissait de mauvais desseins, que le monsieur qui s'essayait sur toutes les chaises avec l'air d'être malade était le mari empoisonné, et que l'autre monsieur qui parlait toujours ne pouvait être que le médecin, puisque, justement, il parlait toujours. Pour le reste, je fis appel aux connaissances de mon amie. Car je vais vous donner bien franchement ma définition de l'anglais : c'est une langue apparentée au tahitien et dans laquelle il n'y a que des voyelles. On remet des consonnes dans les livres qu'on imprime à Londres ou à New-York, mais c'est pour abuser les peuples... Précisément le médecin venait de prononcer un vingtième grand discours qui se terminait par des sons que je m'efforcerais de noter avec probité : "Your faeur lève fifine aouse one aouns."

— Ceci, dis-je à mon amie, doit être important, "your faeur" est probablement "votre père" mais "lève Fifine" ? et "aouse aone aouns" ? Elle rougit beaucoup.

— Je ne veux pas vous le dire, répondit-elle. C'est très inconvenant.

Ceci enflamma ma curiosité. J'eus recours au texte anglais, et après de longs et courageux efforts, découvrant, avec quelque déception, que cela voulait dire tout bonnement : "Votre père a laissé quinze mille livres sterling, "Your father left fifteen thousands pounds", et n'était pas inconvenant du tout.

— Ces acteurs prononcent très mal déclara mon amie d'un air vexé.

Et ça continua, ça continua trois actes durant ! Une musique délicieuse, une musique douce, une musique sifflante, des oiseaux dans les bois, du vent dans les pins, des chansons de becs de gaz gelé. Nous suivions comme nous pouvions dans le texte, mais ces cochons d'acteurs avaient fait des coupures : c'était le diable pour s'y retrouver.

— Ecoutez, dis-je à mon amie, soyez franche ! vous ne savez pas l'anglais !

Des larmes inondèrent ses yeux, car les femmes ont de la vanité !

— Vous êtes rude ! dit-elle. Je sais l'anglais, je vous assure que je sais l'anglais : "seulement ces gens-là ne le parlent pas comme moi !"

* * *

Elle venait de résumer la question. Tant que les Anglais persisteront à parler l'anglais comme ils le parlent, et non pas comme on le parle en France, nous ne pourrions jamais les comprendre. Et dire que nous les convoquons pour des conférences militaires, des conférences commerciales, et toutes sortes d'autres parlottes inutiles, au lieu d'obtenir d'abord qu'ils renoncent à leur prononciation pour adopter la nôtre ! De l'obtenir à tout prix, même en leur abandonnant toutes les colonies allemandes ! Sinon il est inutile de s'acharner à enseigner l'anglais en France dans nos établissements publics et privés. Je me rappelle un homme charmant que j'ai connu à Londres. Des nuits entières il avait pâli sur les ouvrages de M. Elwall et n'était pas même arrivé à prononcer le nom de sa rue d'une façon correcte. Quand il se perdait, ce qui lui arrivait souvent, il prenait un cab en disant : "O clock" se figurant que ce vocable signifie : "A l'heure !" Quand le cocher avait compris—et c'était long ! il roulait, il roulait, jusqu'à ce qu'il distinguât quelque chose de "déjà vu" dans le paysage. Alors, il descendait, extrêmement fier. Mais j'estime que ce procédé est barbare.

Moi seul, j'obtins un jour un grand succès. Il y avait bien six mois que j'habitais une grande ville d'Angleterre, et je cherchais un "boarding house", c'est-à-dire une pension. Je frappai à une porte, un groom en habit noir vint m'ouvrir, et je demandai dans mon plus pur anglais :

— "Is the landlady at home, please ?"

Traduisez : La propriétaire est-elle à la maison ?

Ce jeune serviteur écarquilla les yeux, parut faire un effort surhumain de compréhension, et s'enfuit dans le corridor, le désespoir peint sur ses traits. Je m'arrachais les cheveux.

— Il est affreux, me disais-je, il est humiliant d'avoir travaillé douze heures par jour pendant un an, sans compter les nuits, perdu l'appétit, appris par cœur les 814 pages du dictionnaire de Spiers, le manuel de Sanderson, et traduit "Rasselas", pour ne pas arriver à



En 1780, Napoléon Bonaparte, âgé de 14 ans, traversait seul l'océan pour venir demander à la France, sa mère adoptive, l'hospitalité et l'instruction.

IL Y A PLUS D'UN SIECLE

Napoléon Bonaparte chétif et maladif entra à l'école de Brienne ; — quelques années plus tard il remplissait le monde de son nom et de ses hauts faits.

Combien d'écoliers, d'étudiants, d'apprentis entrent comme lui, à l'école, au collège, à l'usine avec une constitution faible, un sang appauvri ou vicié. Vienne une période de surmenage, un examen, un concours à subir, une période de croissance, et ce sera la faillite de l'organisme.

Les écoliers du XVIII^e siècle puisaient dans les vieux vins de France la force et l'énergie nécessaires au succès. Les écoliers d'aujourd'hui au Canada sont privilégiés, car ils peuvent puiser dans le fameux



Vin St-Michel

les éléments les plus essentiels à la vie. Ce vin reconstituant régènera, purifiera, enrichira le sang, suralimentera les nerfs, remontera tout l'organisme déprimé. Son emploi régulier leur permettra d'affronter sans difficulté le travail quotidien, et de franchir les passes difficiles de la vie.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal. EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

me faire entendre d'un humble valet !

Mais l'humble valet avait frappé à la porte d'un arrière-parloir, et criait dans ma bonne langue maternelle, avec un délicieux accent méridional, qui me montra toute ma patrie dans un éclair ?

— Madame, est-ce que vous ne pourriez pas venir un coup ? Il y a là un bougre d'Anglais qui ne sait pas un mot de français !

Il était de Marseille, et sa maîtresse voulut bien me révéler qu'elle avait vu le jour à Toulon.

* * *

Mais, vous savez, c'est la seule fois de ma vie où il me soit arrivé, en Angleterre, d'être pris pour un anglais.

Pierre MILLE.

LA ROBE QU'IL FAUT PORTER

L'étalage d'un luxe criard est un manque de convenance en temps de guerre et un crime contre les éprouvés qui ont le cœur saignant... Qu'on songe aux foyers détruits, aux ruines accumulées, aux détresses morales, aux deuils innombrables que la France soutient si dignement !... Qu'on songe aux inquiétudes des mères qui se rongent sans nouvelles et viennent quelquefois au théâtre pour conduire un permissionnaire, pour distraire une fille prise de mélancolie devant ces

hécatombes !... Qu'on songe à la somme de douleurs qui est sur la terre, et tout de suite on comprendra l'édit ministériel...

Les toilettes de fête doivent être réservées aux jours de Victoire... Et de même que les paysans mettent leurs beaux habits à la Saint-Jean d'été ou au Noël carillonné, les femmes revêtiront des toilettes de gala quand toutes les cloches de France auront sonné la Délivrance...

Alors il n'y aura pas de femmes assez parées, pas assez de symboles de joie, pas assez de fleurs, pas assez d'épaules nues pour honorer la Patrie triomphante et nos chers soldats qui auront si bien travaillé pour elle... Je sais certaine fête qui sera donnée à Strasbourg... après la victoire... Ah ! ce jour-là, avec quelle ivresse, avec quelle émotion tremblante on mettra son habit de fête.

Jusque là, vraiment, une toilette discrète s'impose... Et les couturiers qui ont de l'imagination, et les femmes qui ont du goût et de la sensibilité peuvent composer des chefs-d'œuvre dans cette note-là...

Et croyez-moi, l'Amérique achètera parfaitement le modèle créé à l'image de la Française d'aujourd'hui, et qui portera au delà de l'Atlantique quelque chose de son âme... point l'âme frivole des jours heureux, l'âme douloureuse, émouvante et charmante de la femme qui luttera jusqu'au bout

YVONNE SARCEY.

Noel Sanglant

Le dernier numéro du Passe-Temps (567) contient DIX morceaux de musique dont voici les titres :

- 10 Noël Sanglant, création de Madame Béla Ouellette.
- 20 C'est Dieu, stance du psaume CXIV de Millevoye.
- 30 La Marche des Rois célèbre Noël provençal.
- 40 Vaincre ou Mourir ! chasons d'actualité.
- 50 Lauréce Valse, grand succès du jour (incomplet).
- 60 Au Retour, marche brillante pour le piano.
- 70 Jeanne aux yeux bleus, chanson d'enfants.
- 80 Chantons tous en Chœur, chanson de Noël inédite.
- 90 Gloria ! Noël ! ! chanson d'Auguste Charbonnier.
- 10 Ces attrats que chacun admire... intéressante mélodie de Madame L. E. Codère.
- Aussi "l'Art du chant", d'après les meilleurs auteurs — 16e leçon.
- Un numéro, 5 sous ; par la poste, 6 sous, Abonnement, an an, Canada \$1.50 : Etats-Unis. \$2.00. Adresse : Le Passe-Temps, 16 Craig Est. Montréal.
- Catalogue de primes envoyé gratis
- La plus juste vengeance est toujours un excès.
- Le cri de la vengeance est le chant des enfers.

TENEZ LES ENFANTS AU SEC

Achetez des claques pour leurs petits pieds, vous protégeriez leurs chaussures coûteuses contre l'eau, la glace et la neige.

La maman qui a plusieurs petits enfants à chauffer apprendra avec plaisir que, grâce aux efforts du gouvernement britannique, le prix du caoutchouc a été réduit de telle manière que les claques qui tiennent chauds et secs les pieds de ses chéris n'ont pas augmenté comme les autres chaussures. Voici une opportunité pour cette maman de chauffer chaudière ses enfants et, en même temps, d'épargner les bottines en cuir, qui ont presque doublé de prix.

Les mamans doivent acheter des claques cet automne, non-seulement pour que leurs enfants aient les pieds chauds mais aussi pour protéger leurs chaussures contre l'usure et contre les pluies et la neige qui les détériorent. La femme économe adoptera cette méthode et, de plus, elle accomplira un acte de patriotisme car elle rend un service au gouvernement britannique chaque fois qu'elle achète une paire de claques.

La voix naturelle

Le manque de naturel est précisément le défaut que l'on rencontre le plus fréquemment chez les personnes dont on dit de leur voix qu'elle est "naturelle", parce que demeurée sans direction autre que celle de l'instinct de son possesseur, plus ou moins fidèle initiateur de chanteurs, eux-mêmes plus ou moins doués ou cultivés.

Une voix n'est naturelle qu'à la condition expresse de n'avoir jamais été utilisée. On conçoit aisément dans ces conditions que le cas est extrêmement rare de rencontrer une voix vraiment naturelle, car, au moins pour parler, qui ne s'est pas déjà servi de sa voix pendant plusieurs années avant de songer à chanter.

Pendant ces années, des habitudes spéciales à chaque individu se sont formées, qui peuvent paraître naturelles à celui qui les a développées mais dont l'étrangeté ou l'affectation apparaissent très clairement à toute autre personne.

Il est arrivé ainsi assez souvent à l'auteur de ces lignes, d'entendre des personnes, qui se croyant inobservées, fredonnaient dans la solitude de leur chambre fermée, quelque refrain entendu ou appris et qui, "naturellement", enflaient "artificiellement" leur voix qui ne leur semblait pas évidemment, "et pour cause" avoir acquis toutes les qualités désirables.

Le naturel est un produit de l'aisance d'exécution et cette aisance est elle-même, le produit d'un travail bien dirigé.

Le grand art est donc d'arriver à dissimuler l'effort, si on ne réussit pas toujours à le faire disparaître complètement.

Arthur Plamondon.

COURS DE DICTION FRANÇAISE

12ième leçon -- 2ième partie

L'art de dire.

L'auteur du débit. L'action de la ponctuation. Les pauses. Comment soutenir les finales. Le ton. Trois sons ou registres, différents. Tons majeurs et tons mineurs.

Pièce à étudier.

Promenade dans les rochers,

Victor Hugo.

Déclamation.

La chasse au lion. A. Dumas.

FARINE MOULÉE

MOULIN YAMASKA

L. E. COTE,

St-Hyacinthe.

1840--5 nov.

Les Stations d'Illustration en Canada.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a commencé, avec le concours des cultivateurs, à poursuivre des travaux de démonstration sur la production des récoltes et les modes de culture dans les provinces de Québec, d'Alberta et de Saskatchewan.

Le cultivateur possédant ou exploitant telle ferme favorablement située coopère actuellement avec le ministère de l'Agriculture dans la poursuite de ces travaux de démonstration.

Tel cultivateur met sous la direction d'un officier des fermes expérimentales une partie de sa ferme donnant sur un chemin public bien fréquenté, chaque champ sur ce chemin ayant la même largeur, de sorte que les récoltes et les méthodes culturales s'imposent forcément à la vue du voyageur, et qu'elles peuvent être facilement inspectées par les visiteurs intéressés.

Le ministère fournit, la première année au moins, la semence nécessaire à l'ensemencement des champs à mettre sous culture cette même année. Les années subséquentes, le cultivateur réservera une quantité suffisante de ses meilleures récoltes pour servir aux semis, mais faudra-t-il, naturellement que le grain ainsi mis de côté soit pur et d'un pouvoir germinatif irréprochable.

Toutes les opérations culturales en rapport avec ces champs, c'est-à-dire labours, hersages, etc., de même que les semis, la récolte et le battage sont exactement effectués par le cultivateur, d'après les directions reçues du service des stations d'illustration des fermes expérimentales, quant au mode d'exécution et aux époques appropriées de ces travaux divers. Obligation aussi de la part du cultivateur de prendre note du temps consacré à chaque opération sur chacun des champs, de récolter et de battre le grain séparément, de manière à distinguer la sorte produite sur chaque champ.

Ces données sur le temps consacré aux travaux de culture et aux récoltes, ainsi que de brèves notes prises chaque semaine, sont inscrites sur des formules fournies à cet effet. Il ne faut pas plus d'une heure chaque mois, pour inscrire ces données et les notes ainsi prises sur les travaux effectués dans chaque champ.

Chaque semaine le cultivateur adresse à la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa, une formule contenant le détail des travaux effectués, les conditions générales de température et l'état des cultures sur les différents champs. Le cultivateur doit aussi permettre qu'il soit érigé sur le front de chaque champ une enseigne où sont brièvement indiqués la préparation spéciale du terrain pour la culture en cours et le traitement de ce terrain durant l'année.

Sur toutes ces fermes, situées soient-elles dans le Québec, la Saskatchewan ou l'Alberta, il y a en cours des travaux de démonstration sur les assolements systématiques appropriés au district desservi, de même que sur les meilleurs modes de traitement du sol et les cultures les plus favorables à entreprendre.

Il en est de la valeur des hommes comme de celles des diamants, qui, à une certaine mesure de grossueur, de pureté, de perfection ont un prix fixe et marqué, mais qui, par delà cette mesure, restent sans prix, et ne trouvent point d'acheteurs.

Les Annales

Relevons, au sommaire du dernier numéro des Annales: les admirables pages d'Henri de Régner et de Louis Barthou, sur le culte et le (suffrage) des morts; les fortes leçons historiques de Frédéric Masson et Gabriel Hanotaux sur la Pologne; d'impressionnants souvenirs du Maroc par Pierre Loti; de beaux vers patriotiques par Hélène Picard Louis Payen, général Bruneau, Marie-Anne Cochet, Paul Manivert, etc.; une vibrante nouvelle militaire par Georges d'Espèrès... sans parler des chroniques d'actualité toujours si brillamment et si judicieusement rédigées par Alfred Capus, Yvonne Sarcy, le Bonhomme Chrysale, Henry de Varigny, Roland de Marès, Léon Plé, etc., qui illustrent de pittoresques compositions artistiques et de nombreux documents photographiques du plus vif et du plus rare intérêt.

Partout, le numéro 25 centimes. Abonnements d'un an: France, 12 francs; Etranger, 18 francs.

Abonnements de 3 mois, pour les soldats de la zone des armées: 2 fr. 50. avec envoi gratuit d'un paquet de livres et d'images. 51, rue Saint-Georges, Paris.

La raison est le flambeau de l'humanité; le jugement en est le guide; la tendresse en est l'aliment

SERVANTE DEMANDEE

On demande une servante. Références exigées. S'adresser à

Madame LAMOTHE CRISTIN, Chambre 20 Grand Hôtel, 1495.

A VENDRE

Quatre ameublements complets à vendre et un étage à louer, s'adresser à 30½ Notre Dame, Ville.

Four suites of furniture for sale and flat to let. Apply 30½ Notre Dame, City. 1491

Mort de M. David McNicoll

Ancien vice-président du Pacifique Canadien

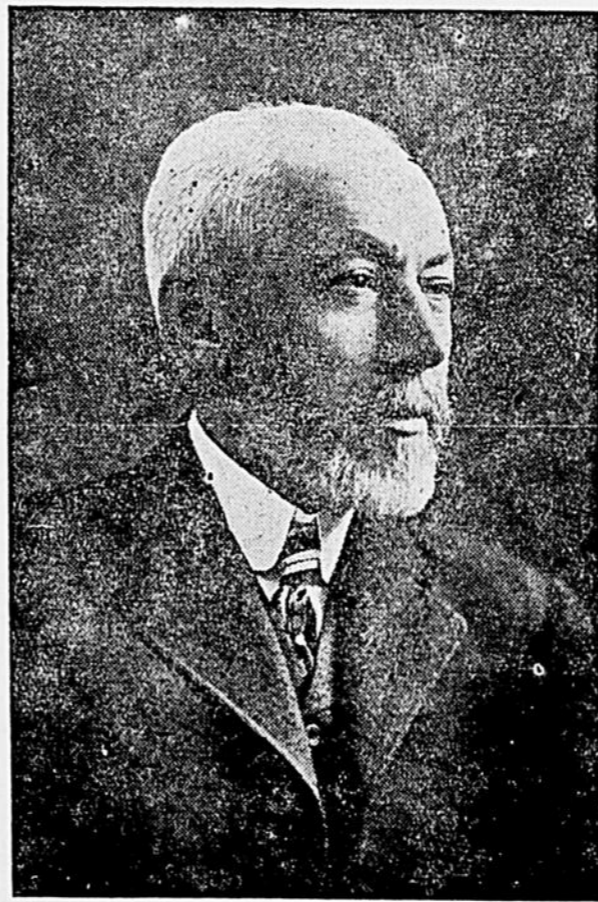
L'UNE des plus remarquables figures associées aux destinées du Pacifique Canadien est disparue dimanche dernier, 26 novembre, lorsque M. David McNicoll rendit le dernier soupir à Guelph, Ont., à l'âge de soixante-quatre ans. La carrière de cet homme qui, d'un poste des plus humbles, sut par ses grandes qualités, s'élever jusqu'aux plus hautes sphères du monde des chemins de fer, est une preuve nouvelle de ce que peuvent faire l'exactitude et la persévérance, alliées aux aptitudes financières et d'organisation, car si plusieurs possèdent les qualités qui faisaient la distinction de David McNicoll, peu peuvent ou veulent se résoudre aux efforts constants que cet homme exceptionnel a dû déployer pour parvenir à la position élevée qui a été le digne couronnement de toute sa vie et la juste reconnaissance des services qu'il a rendus au grand chemin de fer canadien, au cours des nombreuses années qu'il a passées à son emploi.

David McNicoll naquit à Arbroath, Ecosse, en 1852 et à l'âge de 14 ans, débuta dans la carrière qui devait le mener au succès, lorsqu'en 1866, il entra comme commis à la North British Ry, en Ecosse. Peu satisfait du champ d'action qui s'offrait à son activité, il vint au Canada en 1874 et entra au service du Northern Railway, qui exploitait alors un court réseau entre Toronto et Collingwood. Il fut ensuite commis en chef dans le bureau de l'agent-général du Toronto, Grey and Bruce Ry, dans la capitale de l'Ontario et plus tard, en 1882, agent-général du Fret et des Voyageurs pour la même compagnie.

C'est vers cette époque que le C.P.R. poursuivait activement la pose des rails qui devaient relier les deux océans et par là, ouvrir de nouvelles sphères à l'expansion du Dominion. Les personnes éclairées commençaient à réaliser ce qu'allait devenir cette compagnie de chemin de fer dont les organisateurs n'avaient pas craint de se lancer dans une entreprise aussi gigantesque; McNicoll fut de celles-là et en 1883 obtint la position d'agent-général du Fret et des Voyageurs pour la division de l'Est et d'Ontario du Pacifique Canadien. Dès lors ses promotions furent rapides: en 1889 il devint agent-général des Voyageurs pour toutes les lignes du C.P.R. et en 1896 gérant du Trafic des Voyageurs pour tout le réseau. Plus tard, en 1899, il fut nommé assistant du gérant-général et l'année suivante, deuxième vice-président et gérant-général lui-même. Il n'avait cependant pas encore atteint le haut de l'échelle, car en 1903 il devint premier vice-président et en 1906, directeur du Pacifique Canadien. Malheureusement, vu le mauvais état de sa santé, il dut donner sa démission en 1914 et terminer trop tôt une carrière qui restera toujours difficile à égaler.

Telle fut en résumé, la vie de l'homme qui vient de disparaître et qui joua un rôle si important dans l'organisation de la plus grande compagnie de transport du monde.

Ses funérailles ont eu lieu à Montréal et son corps déposé au cimetière Mont-Royal.



AVIS

Les plans et devis d'une école que Messieurs les Commissaires de St-Hyacinthe se proposent d'exposer à Bourg-Joli, sont actuellement exposés au bureau de M. G. René Richer, Architecte, New Birks Bldg, Montréal. Des soumissions seront reçues jusqu'au 27 courant inclusivement; elles devront être adressées à M. René Morin, secrétaire de La Commission, et accompagnées d'un chèque accepté au montant de 10 p.c. de leur valeur.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. 1494-15,22

ENCAN

Mademoiselle Palmire Pigeon informe le public, que lundi soir prochain, 18 décembre, à sa résidence, rue La-Framboise, là où demeurait feu M. Elie Perrault, elle vendra son ménage par encan: meubles, tapis, poêle, vaisselle, etc., etc. Un ménage de première classe. 1496

Laine

Nous invitons les Marchands et Cultivateurs, qui ont de la laine blanche lavée à disposer, à communiquer avec nous, mentionnant la quantité.

Ayers Limited, Lachute Mills, P.Q.

BIBLIOGRAPHIE

Ne manquez pas de lire la 51e édition de

L'Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles, POUR 1917

Belle brochure de 240 pages contenant une foule de renseignements de toutes sortes et cinq histoires inédites par des auteurs canadiens dont:

"Un Episode de la Guerre", par A.D. DeCelles, "Les deux Clans" par R. Girard, "La Fièvre des foies", "S. Clapin, "Le Violon Enchanté", "E. Bilodeau, "La Noce de Tit-Noir", "A. Bourgeois.

Publié par

LA COMPAGNIE J.B. ROLLAND & FILS 53 rue St-Sulpice, Montréal.

Prix 15 cts, franco par la malle 20 cts.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00 Actif du Fonds de Pension, le 30 sept. 1916, 934,003.81

L'ANNEE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 sept. 1916.

Année	Sections	Sociétaires actifs	Pensions	Actif
1909. (31 Dec.)	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1911. "	224	14,228	30,910	170,670.80
1913. "	349	24,492	47,957	423,745.31
1915. "	455	32,155	61,468	772,698.99
1916. (30 sept.)	491	34,715	66,042	934,003.81

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE, Gérant-Général.

BUREAU CHEF:—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC. BUREAU A MONTRÉAL:—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes sortes



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapisables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE ST-HYACINTHE

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale et Autres Formules pour Rayer ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

ANNONCEZ DANS "LE CLAIRON" Le meilleur médium de publicité du district.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska
F. A. BRODEUR, Gérant.
ABONNEMENT
▲ St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Villeurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

Séance du 13 décembre

Son Honneur le Maire Morin occupe le fauteuil présidentiel, et sont aussi présents les échevins St-Germain, Girard, Duclos, Payan, Godard, Bélanger.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées à l'unanimité.

L'avis de motion relatif au règlement No 199 est continué à la prochaine séance.

Requête des bouchers Alfred Godin, J.E. Gaboury, R. O. Picard et Victor Chabot, qui demandent à la Cité de leur fournir au prix coûtant le courant électrique dont ils ont besoin pour actionner leur moteur; 2o de leur permettre d'entrer à leurs frais et suivant les règlements de l'association des assureurs, un courant triphase dans le marché, pour actionner ce moteur; 3o de leur consentir chacun un bail de cinq ans et de leur permettre, pendant la durée de ce bail, de sous-louer ou céder leur droit à leur bail, et aussi de vendre leurs droits dans la dite installation, L'échevin Payan propose que la demande des bouchers soit accordée avec les changements suivants: Bail de quatre ans au lieu de cinq ans; droit de la cité d'augmenter le loyer de leurs étaux s'il y a augmentation générale du loyer des étaux du marché centre; droit de la Cité d'acheter la machine au prix coûtant, si elle désire fournir l'air froid aux autres bouchers. Proposition secondée par l'échevin Duclos et adoptée.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, l'échevin Bélanger propose l'adoption du règlement No 208, publié dans une autre page. L'échevin Bélanger propose que le règlement No 208 soit soumis à l'approbation des électeurs fonciers; que l'assemblée soit tenue dans la salle de l'Hôtel de Ville de cette municipalité le 4 janvier 1917 de 10 heures à 11 heures de l'avant-midi.

Proposition secondée par l'échevin Godard et adoptée. Conformément à l'avis donné à la dernière séance, l'échevin Bélanger propose l'adoption du règlement No 209, concernant un emprunt de \$500,000 par émission et vente de débetures. Ce règlement est aussi publié dans une autre page. Ce règlement devra aussi passer par l'approbation des électeurs fonciers à la même date que le règlement No 208.

Proposition secondée par l'échevin St-Germain et adoptée. Le conseil s'ajourne en séance régulière à mercredi prochain, 20 décembre, aux lieux et heures ordinaires.

PERDUE

Une enveloppe contenant argent et images. Remettre au Frère portier, couvent des RR. PP. Dominicains. Récompense promise.

Nouvelles Locales

Importante Mutation.

Une importante mutation a eu lieu à St-Hyacinthe, mardi dernier il s'agit de l'achat de l'ancien hôtel Yamaska par la Compagnie de Téléphone Bell. Cette propriété appartenait à MM. Damien Bouchard et Albany Beauregard.

La Compagnie de Téléphone Bell, en achetant ce magnifique emplacement, se propose d'y construire un superbe édifice, d'après les plans les plus modernes, pour y installer ses bureaux.

Remerciement pour sympathies.

Madame veuve Armand Berthiaume, née Marie-Louise Bolduc, remercie très sincèrement les parents et les amis qui ont bien daigné lui témoigner des sympathies de toutes manières, à l'occasion de la mort de son époux survenue le 31 novembre dernier.

Va et Vient

Madame Veuve Damien Bouchard est actuellement à St-Pie, en visite chez M. Emile Bouchard, maire de la paroisse.

M. René Beauregard, de Montréal, était en notre ville dimanche dernier.

M. Brien, de Belosil, était à St-Hyacinthe, dimanche.

Mardi, N. D. Piché, d'Upton, était de passage ici.

M. L. J. Gauthier, M.P. assistait, mardi, le 12, à un banquet donné à Montréal, en l'honneur de M. J. B. St-pierre. M. Gauthier a adressé la parole.

M. Paul Blanchard, autrefois de St-Hyacinthe et résidant maintenant à Montréal, passa la journée du 8, en notre ville.

M. Ernest Beaudoin, de Montréal, passa la journée de Dimanche en notre ville.

Guignolée.

Comme par les années passées, la Conférence de la St-Vincent de Paul a décidé de courir la Guignolée pour continuer à venir en aide aux pauvres. La date pour cette quête est fixée au 21 décembre au soir.

Tous les citoyens qui voudront prêter leur concours sont priés de se rendre à l'Union St-Joseph, le 21 décembre au soir à sept heures.

Président: François Fortier Secrétaire: Alexandre Hébert.

ETAT CIVIL.

Cathédrale

BAPTEMES.

Déc. 8—Marie Irène, Albina, fille de Jean Hébert et de Philomène Ledoux.

Déc. 8—Joseph, Raymond, Réal, fils de Wilfrid Plante et de Aldéa Charron.

Déc. 10—Joseph, Robert, Laurent, Rodrigue, fils de Adalbert Lefebvre et de Aurore Pelletier.

Déc. 10—Marie, Réjeanne, Suzanne, fille de Félicité Lapointe et de Alexandre Guertin.

Déc. 12—Joseph, Roger, Lionel, Alexandre, fils de Zoël Berthiaume et de Georgiana Bibeau.

SEPULTURES

Déc. —Marie-Blanche Hébert, fille de Adélarde Hébert et de Berthe Labrecque 6 mois.

Déc. 8—Claire, Laura Bouchard, fille de Paul Bouchard et de Cordélia Viau, deux ans.

Déc. 8—Jean-Paul Champigny, fils de Vildac Champigny et de Emma Champigny, 3 jours.

Déc. 9—Corona Dumaine, fille de Stanislas Dumaine et de Adélia Marcotte.

Déc. 10—Jean-Maurice, Bourbeau, fils de Gédéon Bourbeau et de Anna Bertrand, 12 mois.

Déc. 11—Léo Daigle, fils de Pierre Daigle et de Dina Brouillard, 13 mois.

Déc. 12—Cordélia Beaudriault, épouse de Arthur Dolbec, 39 ans.

Eglise Notre Dame du Rosaire BAPTÊME

Déc. 8—Joseph, Paul, Marcel, fils de Alfred Bouthillier et de Rebecca Bernier.

Déc. 8—Joseph, Alfred, Lucien, fils de Alfred Champigny et de Lumina Charland.

Déc. 11—Marie, Bernadette, Rachel, fille de Isaïe Lamontagne et de Alma Provençal.

SEPULTURE

Déc. 12—Juliette Hébert, fille de Joseph Hébert et de Léda Ranger, 7 mois.

MUTATIONS

Vente Lina Lapiere à Dominique Ledoux, propriété No. 191 Paroisse St-Hyacinthe le Confesseur, \$500.

Vente Alphonse Frédette à Albert Decelles & al, propriété No. 692, paroisse St-Hyacinthe, \$400.

Vente Joseph Gauthier à Aimé et Amédée Benoit, Nos. 263-264-265, St-Charles et 1/2 S.O. No. 241 Ste-Madeleine, \$8,000.

Vente Léonard Archambault à L.J. Dubois, 1/2 No 332, Cité, \$3,437.

Vente le Shérif à Cordélia Mathieu & als, No. 283, Cité, \$2,401.

Vente Alphonse Tarte à Rodolphe et Wilfrid Théberge, No 248 paroisse St-Hyacinthe le Confesseur, \$8,500.

Vente Emile Foisy à Etienne Adam, No. 101, propriété No. 97, St-Charles, \$3,250.

Vente Alphonse Jarret à Damase Benoit, No. 109, St-Charles, \$400.

Vente le Shérif à Ulric Jacques, propriété Nos. 116-117, St-Judes, \$810.

Vente Aldège Phaneuf à Aggè Bonin, propriété No. 247, St-Judes, \$124.

Vente Misaël Letendre à Joseph Bernard, propriété No. 400, St-Judes, propriété Nos. 157-158-155-156, La Présentation, \$400.

Vente Edouard Chauvin et als à Pierre Perrault, propriété No. 539 St-Judes, \$115.

Vente Victor Roy à Richard Phaneuf, Nos. 599-603, St-Judes, \$5,000.

Vente Charles Langelier à Adélarde Gaudette, No. 37, St-Barnabé, \$3,500.

Vente Louis Roy à Alphonse Germain, No. 97, St-Judes, \$1,000.

Vente Joseph Surprenant à H. St-Pierre, Nos. 704-35, Cité.

Vente Honoré Robert à C. A. Fortin et al, No. 254, Cité, \$7,700.

Vente Alphonse Poirier à René Morin, propriété No. 676, Cité, \$150.

Vente Ferdinand Lemonde à Sophie Chapdelaine, propriété No. 191, St-Hyacinthe le Confesseur, \$300.

Vente Oza Bayard à Gélas Gauthier, propriété No. 31, St-Charles, \$700.

Vente Edouard St-Amant à Herma St-Amant, propriété No. 88, St-Hyacinthe le Confesseur, \$625.

Vente Hormisdas Desmarais à Joseph Barbeau, No. 509, La Présentation, \$300.

Vente Alphonse Fréchette à Albert Decelles et al, propriété No 692, paroisse St-Hyacinthe, \$125.

Vente Joseph Roy à Ferdinand Guérin et Ernest Blanchard, propriété No. 104, Cité \$2,800.

Vente Elphège Choinière à J. L. Morissette, propriété Nos. 257-258 St-Hyacinthe le Conf. \$10,000.

Vente le Shérif à Louis Lussier, Nos. 668-460-461 St-Denis \$525.

Vente Le Crédit Maskoutain à Alfred Probst, Nos 5-125-126-128 subd. 686, Cité, \$1,600.

Vente Louis Blanchard à Honoré Robert, No. 560, paroisse St-Hyacinthe, \$4,100.

Vente Michel Viens à Adolphe Bélanger, propriété No. 674, Cité, \$1,300.

Vente Marc Cordeau à Eusèbe Clapin, propriétés Nos. 225-221, Cité, \$5,450.

Vente Omer Dansereau à Georges Waddell, propriété No. 43 Ste-Madeleine, \$400.

Vente Rosalie St-Pierre à Elzéar Pratte, Nos. 254-371, St-Charles, \$5,000.

Vente La Société Coopérative d'Enseignement Agricole à Napoléon Daignault, No. 1269 paroisse St-Hyacinthe, \$15,000.

Vente H.T. Chalifoux à La Cité de St-Hyacinthe, propriété No. 523, Cité, \$1000.

Vente Rév. Adélarde Lamontagne à Louis Messier, propriété No. 173 Cité, 2,600.

Vente Alexis Roireau à Adélarde Dion, propriété No.228 Cité, \$3500.

Vente Napoléon Frappier à Willie Plamondon, No. 158, Ste-Madeleine, \$3,000.

Vente Adélarde Martin à Jean Côté, No. 211, Cité, \$1,875.

Vente Adélarde Dion à Alphonse Guilbert, propriété No. 228, Cité, \$5,500.

Vente Alphonse Guilbert à Adélarde Dion, propriété No. 113, Ste-Madeleine, \$4,000.

Vente F.X. Beauregard à Valmore Gaucher, Nos. 41-43, St-Damase \$3,800.

Vente Joseph Choquette à Charles et Emile Desnoyers, No. 631 St-Damase, \$4,000.

Vente E. Gingras à Adélarde Gingras et al, propriétés Nos. 234-233 232, St-Damase, \$600.

Vente Wilfrid Fréchette à Hector Malo, No. 675, St-Damase, \$7,000.

Vente Clément Lussier à Omer Lussier, Nos. 179-180, St-Damase, \$8,000.

Vente Joseph Lussier à Les Commissaires d'Ecoles de St-Damase, propriété No. 159, St-Damase, \$40.

Vente Ephrem Laverdure à Moïse Fréchette, propriétés Nos. 209-250-258, St-Damase, \$1,450.

Vente Oliva Poitras à Ambroise Demers, Nos. 108-6 et als, paroisse St-Hyacinthe, \$1,406.

Vente Ambroise Demers à J. B. Laplante & Cie, propriétés Nos. 108-6 et als, paroisse St-Hyacinthe, \$1,175.

Vente Alphonse Lussier à Joseph Messier, Nos. 27-28, St-Charles, \$14,000.

Vente Dme Vve Pierre Arpin à Médéric Beauregard, Nos. 135-136 St-Damase, \$10,750.

Une tête bien faite s'accorde de tous les oreillers, même les plus durs

THEATRE CORONA

VENDREDI ET SAMEDI

15-16 Décembre

Le fameux photo-drame des Famous Players

Soies et Satins

Dans lequel l'étoile principale est la populaire

Marguerite Clark.

GAZETTE DE GUERRE, UNE COMÉDIE,

ET

Le deuxième épisode de la Fameuse Série

Le Péril Jaune

INTITULÉ

La Main Mutilée.

DIMANCHE ET LUNDI

Un grand photo-drame en cinq rouleaux intitulé :

La Perte de la Vue

Avec les célèbres acteurs ROBERT EDESON et LILLIAN TUCKER comme étoiles principales.

Une Gazette de Pathé et un rouleau comique.

LE DEUXIÈME ÉPISODE DE LA SÉRIE :

Le Fantôme Protecteur.

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

Les Saints et les Pécheurs

(Production Famous Players)

Puissant photo-drame en cinq rouleaux, dont l'étoile principale est PEGGY HYLAND.

Sports ! Sports ! Sports !

Théâtre Corona Soirée Extraordinaire

MERCREDI PROCHAIN,

LE 20 DECEMBRE,

Grande soirée sportive et musicale par les fameux athlètes de l'Association de la Casquette de Montréal, dans laquelle figurent les deux champions d'Amérique

Eugène Brosseau et Louis Chevalier.

LE PROGRAMME

BOXE

EUGENE BROUSSEAU, champion d'Amérique à 145 lbs. Vs. LEBRUN.

LOUIS CHEVALIER, champion d'Amérique à 125 lbs. Vs. DEMERS.

DESCHAMPS Vs. KID LOGAN.

LUTTE

ARMAND VAILLANCOURT Vs. BERNIER,

ET

Avec le concours du chanteur comique R. LEBŒUF et le fameux Orchestre de l'Association de la CASQUETTE, de Montréal.

PRIX

Sur la scène : \$1.00. Loges : 75 cts.
 Orchestre : 50 cts. Balcon : 25 cts.

Amphithéâtre : 15 cts.

Ces billets pour la scène, les loges, et l'orchestre sont réservés. Hâtez-vous de les retenir.